

# Cessons le feu ! La chasse de divertissement nous met en danger et détruit la biodiversité

La chasse est ouverte depuis le début du mois de septembre, la nature et les randonneurs subissent la pression d'une petite minorité armée. La mort tragique d'un promeneur de 20 ans en Isère nous met encore une fois en face de l'insoutenable. Une résistance s'organise avec le regroupement de nombreuses associations françaises demandant l'arrêt de la chasse le dimanche. La FRAPNA Drôme soutient cette initiative. Avec la multiplication des accidents, la FRAPNA Drôme avait déjà demandé avec plusieurs associations drômoises l'arrêt de la chasse le mercredi et le dimanche. L'effondrement de la biodiversité, la dégradation des milieux, notre considération pour la faune sauvage imposent désormais d'aller plus loin : **abolissons la chasse de divertissement**. En mettant son manifeste à disposition du public sur son site (<http://www.frapna-drome.org/>), la FRAPNA Drôme veut inciter tous les citoyens préoccupés par l'environnement à prendre position pour que notre société sorte de la préhistoire et change de modèle : la destruction de la nature ne peut pas être une activité de loisir agréée ! Sinon comment espérer préserver la chaîne du vivant indispensable à notre qualité de vie, à notre survie ?

## Sauvons le Tétrás Lyre

Lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) du 4 septembre 2015, la FRAPNA Drôme a rappelé son opposition à la chasse de divertissement et dénoncé la pression sur les espèces en régression.

Pour le tétras lyre, les indices de reproduction et les études de synthèse de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ont été communiqués : les chiffres présentés sous-estiment le problème mais sont pourtant alarmants et indiquent tous une baisse importante des effectifs. Malgré cela, il est encore proposé de chasser le tétras Lyre et même sur la réserve des Hauts Plateaux, en totale contradiction avec la vocation de ce territoire.

**Les directives européennes** signées par la France stipulent expressément l'obligation de maintenir un état de conservation favorable pour toutes les espèces d'intérêt communautaire.

Si la FRAPNA Drôme a demandé encore une fois de suspendre la chasse au Tétrás-Lyre dans la Drôme, le Préfet en a décidé autrement. Son arrêté attribue 9 coqs aux détenteurs de droits de chasse, dont 2 pourront être chassés sur St-Agnan-en-Vercors !

La FRAPNA Drôme appelle tous les usagers de la nature, tous les citoyens à protester contre cette décision. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la sauvegarde pérenne du Tétrás-Lyre et de la biodiversité, dans la Drôme comme partout dans le monde.